

# Tarif des prestations

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Table des matières

<b>1. Ma gestion</b>	<b>3</b>
<b>2. Mon épargne</b>	<b>8</b>
<b>3. Ma prévoyance</b>	<b>15</b>
<b>4. Mes monnaies étrangères</b>	<b>17</b>
<b>5. Mon trafic des paiements étranger</b>	<b>18</b>
<b>6. Mes cartes bancaires</b>	<b>19</b>
<b>7. Mes autres opérations au comptant</b>	<b>32</b>
<b>8. Mes chèques</b>	<b>33</b>
<b>9. Mes affaires de crédits</b>	<b>34</b>
<b>10. Mes autres produits et prestations de service</b>	<b>36</b>
<b>11. Mes compartiments de coffre-fort</b>	<b>37</b>

**Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)**

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.- par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Ma gestion

## Compte Revenu Start

Clientèle	15 - 24 ans
Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
Conditions de retrait	Pas de restrictions
Frais de gestion	Gratuit
Frais d'écriture	Gratuit
Frais de retrait au guichet	Gratuit
Relevé de compte	Gratuit
Relevé de compte supplémentaire	CHF 3.–
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Gratuit
Frais de clôture de compte	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

E-banking	Gratuit
Ordre JET	CHF 0.30 (par bénéficiaire)
Ordre conventionnel	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
Ordre permanent	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
LSV	Gratuit
Confirmation de paiement par tél./courriel	CHF 25.–
Emission de bulletin de versement (rouge & orange) / par BV	CHF 0.10
Emission de facture avec bulletin de versement / par BV	CHF 0.20
Carte(s)	Carte Debit Mastercard® (gratuite)

« Retour au sommaire

3 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Ma gestion

## Compte Revenu

<b>Cientèle</b>	dès 25 ans
<b>Taux d'intérêt / limite de rémunération</b>	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
<b>Impôt anticipé</b>	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
<b>Conditions de retrait</b>	Pas de restrictions
<b>Frais de gestion</b>	CHF 2.– par mois
<b>Frais d'écriture</b>	Gratuit
<b>Frais de retrait au guichet</b>	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
<b>Relevé de compte</b>	CHF 0.50
<b>Relevé de compte supplémentaire</b>	CHF 3.–
<b>Taxes postales (selon tarif postal)</b>	Imputées au client
<b>Frais de port (selon tarif postal)</b>	Imputés au client
<b>Frais de clôture de compte</b>	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

<b>E-banking</b>	Gratuit
<b>Ordre JET</b>	CHF 0.30 (par bénéficiaire)
<b>Ordre conventionnel</b>	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
<b>Ordre permanent</b>	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
<b>LSV</b>	Gratuit
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	CHF 25.–
<b>Emission de bulletin de versement (rouge &amp; orange) / par BV</b>	CHF 0.10
<b>Emission de facture avec bulletin de versement / par BV</b>	CHF 0.20
<b>Carte(s)</b>	<b>Carte Debit Mastercard®</b> <b>Carte de crédit BCJ</b>

« Retour au sommaire

4 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Ma gestion

## Compte Club

Clientèle	Sociétés à but non lucratif
Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
Conditions de retrait	Pas de restrictions
Frais de gestion	CHF 1.– par mois
Frais d'écriture	Gratuit
Frais de retrait au guichet	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
Relevé de compte	CHF 0.50
Relevé de compte supplémentaire	CHF 3.–
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Imputés au client
Frais de clôture de compte	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

E-banking	Gratuit
Ordre JET	CHF 0.30 (par bénéficiaire)
Ordre conventionnel	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
Ordre permanent	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
LSV	Gratuit
Confirmation de paiement par tél./courriel	CHF 25.–
Emission de bulletin de versement (rouge & orange) / par BV	CHF 0.10
Emission de facture avec bulletin de versement / par BV	CHF 0.20
Carte(s)	<b>Carte Maestro</b>

« Retour au sommaire

5 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Ma gestion

## Compte Courant

Clientèle	Clientèle commerciale
Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	35 % du montant brut des intérêts, dès le premier franc
Conditions de retrait	Pas de restrictions
Frais de gestion	CHF 3.– par mois
Frais d'écriture	CHF 0.20 par écriture
Frais de retrait au guichet	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
Relevé de compte	CHF 0.50
Relevé de compte supplémentaire	CHF 3.–
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Imputés au client
Frais de clôture de compte	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

E-banking	Gratuit
Ordre JET	CHF 0.30 (par bénéficiaire)
Ordre conventionnel	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
Ordre permanent	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
LSV	Gratuit
Confirmation de paiement par tél./courriel	CHF 25.–
Emission de bulletin de versement (rouge & orange) / par BV	CHF 0.10
Emission de facture avec bulletin de versement / par BV	CHF 0.20
Carte(s)	<b>Carte Maestro</b> <b>Carte de crédit BCJ</b>

« Retour au sommaire

6 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Magestion

### Compte Placement

<b>Cientèle</b>	Négoce de titres
<b>Taux d'intérêt / limite de rémunération</b>	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
<b>Impôt anticipé</b>	35 % du montant brut des intérêts, dès le premier franc
<b>Conditions de retrait</b>	Pas de restrictions
<b>Frais de gestion</b>	Gratuit
<b>Frais d'écriture</b>	Gratuit
<b>Frais de retrait au guichet</b>	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
<b>Relevé de compte</b>	Gratuit
<b>Relevé de compte supplémentaire</b>	CHF 3.–
<b>Taxes postales (selon tarif postal)</b>	Imputées au client
<b>Frais de port (selon tarif postal)</b>	Imputés au client
<b>Frais de clôture de compte</b>	CHF 12.–

### Trafic des paiements suisse

<b>E-banking</b>	Gratuit
<b>Ordre JET</b>	-
<b>Ordre conventionnel</b>	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
<b>Ordre permanent</b>	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
<b>LSV</b>	Gratuit
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	CHF 25.–
<b>Emission de bulletin de versement (rouge &amp; orange) / par BV</b>	-
<b>Emission de facture avec bulletin de versement / par BV</b>	-
<b>Carte(s)</b>	-

« Retour au sommaire

7 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mon épargne

## Compte Epargne Start

<b>Cientèle</b>	0 - 24 ans
<b>Taux d'intérêt / limite de rémunération</b>	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
<b>Impôt anticipé</b>	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
<b>Conditions de retrait</b>	Soumis à conditions jusqu'à la majorité et ensuite CHF 25'000.– par mois, délai de 3 mois pour des montants supérieurs
<b>Frais de gestion</b>	Gratuit
<b>Frais d'écriture</b>	Gratuit
<b>Frais de retrait au guichet</b>	Gratuit
<b>Relevé de compte</b>	Gratuit
<b>Relevé de compte supplémentaire</b>	CHF 3.–
<b>Taxes postales (selon tarif postal)</b>	Imputées au client
<b>Frais de port (selon tarif postal)</b>	Gratuit
<b>Frais de clôture de compte</b>	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

<b>E-banking</b>	-
<b>Ordre JET (par bénéficiaire)</b>	-
<b>Ordre conventionnel</b>	CHF 5.–
<b>Ordre permanent</b>	-
<b>LSV</b>	-
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	-
<b>Emission de bulletin de versement (rouge &amp; orange) / par BV</b>	-
<b>Emission de facture avec bulletin de versement / par BV</b>	-
<b>Carte(s)</b>	-

« Retour au sommaire

8 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*



# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mon épargne

## Compte Epargne Cadeau

<b>Clientèle</b>	0 - 18 ans ouvert au nom du donateur
<b>Taux d'intérêt / limite de rémunération</b>	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
<b>Impôt anticipé</b>	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
<b>Conditions de retrait</b>	CHF 25'000.– par mois, préavis de 3 mois pour des montants supérieurs
<b>Frais de gestion</b>	Gratuit
<b>Frais d'écriture</b>	Gratuit
<b>Frais de retrait au guichet</b>	Gratuit
<b>Relevé de compte</b>	Gratuit
<b>Relevé de compte supplémentaire</b>	CHF 3.–
<b>Taxes postales (selon tarif postal)</b>	Imputées au client
<b>Frais de port (selon tarif postal)</b>	Gratuit
<b>Frais de clôture de compte</b>	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

<b>E-banking</b>	Gratuit (consultation uniquement)
<b>Ordre JET (par bénéficiaire)</b>	-
<b>Ordre conventionnel</b>	CHF 5.–
<b>Ordre permanent</b>	-
<b>LSV</b>	-
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	-
<b>Emission de bulletin de versement (rouge &amp; orange) / par BV</b>	-
<b>Emission de facture avec bulletin de versement / par BV</b>	-
<b>Carte(s)</b>	-

« Retour au sommaire

9 sur 37

### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mon épargne

## Compte Epargne

<b>Clientèle</b>	dès 25 ans
<b>Taux d'intérêt / limite de rémunération</b>	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
<b>Impôt anticipé</b>	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
<b>Conditions de retrait</b>	CHF 25'000.– par mois, préavis de 3 mois pour des montants supérieurs
<b>Frais de gestion</b>	Gratuit
<b>Frais d'écriture</b>	Gratuit
<b>Frais de retrait au guichet</b>	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
<b>Relevé de compte</b>	CHF 0.50
<b>Relevé de compte supplémentaire</b>	CHF 3.–
<b>Taxes postales (selon tarif postal)</b>	Imputées au client
<b>Frais de port (selon tarif postal)</b>	Imputés au client
<b>Frais de clôture de compte</b>	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

<b>E-banking</b>	Gratuit
<b>Ordre JET (par bénéficiaire)</b>	CHF 5.–
<b>Ordre conventionnel</b>	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
<b>Ordre permanent</b>	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
<b>LSV</b>	Gratuit
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	CHF 25.–
<b>Emission de bulletin de versement (rouge &amp; orange) / par BV</b>	CHF 0.10
<b>Emission de facture avec bulletin de versement / par BV</b>	CHF 0.20
<b>Carte(s)</b>	-

« Retour au sommaire

10 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mon épargne

## Compte Epargne 60+

<b>Cientèle</b>	dès 60 ans
<b>Taux d'intérêt / limite de rémunération</b>	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
<b>Impôt anticipé</b>	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
<b>Conditions de retrait</b>	CHF 25'000.– par mois, préavis de 3 mois pour des montants supérieurs
<b>Frais de gestion</b>	Gratuit
<b>Frais d'écriture</b>	Gratuit
<b>Frais de retrait au guichet</b>	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
<b>Relevé de compte</b>	CHF 0.50
<b>Relevé de compte supplémentaire</b>	CHF 3.–
<b>Taxes postales (selon tarif postal)</b>	Imputées au client
<b>Frais de port (selon tarif postal)</b>	Imputés au client
<b>Frais de clôture de compte</b>	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

<b>E-banking</b>	Gratuit
<b>Ordre JET (par bénéficiaire)</b>	CHF 5.–
<b>Ordre conventionnel</b>	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
<b>Ordre permanent</b>	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
<b>LSV</b>	Gratuit
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	CHF 25.–
<b>Emission de bulletin de versement (rouge &amp; orange) / par BV</b>	CHF 0.10
<b>Emission de facture avec bulletin de versement / par BV</b>	CHF 0.20
<b>Carte(s)</b>	-

« Retour au sommaire

11 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mon épargne

## Compte Epargne Actionnaire

### Clientèle

Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
Conditions de retrait	CHF 25'000.– par mois, préavis de 3 mois pour des montants supérieurs
Frais de gestion	Gratuit
Frais d'écriture	Gratuit
Frais de retrait au guichet	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
Relevé de compte	Gratuit
Relevé de compte supplémentaire	CHF 3.–
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Imputés au client
Frais de clôture de compte	CHF 12.–

### Trafic des paiements suisse

E-banking	Gratuit
Ordre JET (par bénéficiaire)	CHF 5.–
Ordre conventionnel	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
Ordre permanent	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
LSV	Gratuit
Confirmation de paiement par tél./courriel	CHF 25.–
Emission de bulletin de versement (rouge & orange) / par BV	CHF 0.10
Emission de facture avec bulletin de versement / par BV	CHF 0.20
Carte(s)	-

« Retour au sommaire

12 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mon épargne

## Compte Epargne Bonus

Cientèle	Réservé à la clientèle privée
Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
Conditions de retrait	CHF 25'000.– par mois, préavis de 3 mois pour des montants supérieurs
Frais de gestion	Gratuit
Frais d'écriture	Gratuit
Frais de retrait au guichet	CHF 2.– par retrait de moins de CHF 5'000.– 12 retraits gratuits par année
Relevé de compte	CHF 0.50
Relevé de compte supplémentaire	CHF 3.–
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Imputés au client
Frais de clôture de compte	CHF 12.–

## Trafic des paiements suisse

E-banking	Gratuit
Ordre JET (par bénéficiaire)	CHF 5.–
Ordre conventionnel	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
Ordre permanent	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
LSV	Gratuit
Confirmation de paiement par tél./courriel	CHF 25.–
Emission de bulletin de versement (rouge & orange) / par BV	CHF 0.10
Emission de facture avec bulletin de versement / par BV	CHF 0.20
Carte(s)	-

« Retour au sommaire

13 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Mon épargne

## Compte Epargne Garantie de loyer

<b>Cientèle</b>	Réservé aux clients dont le salaire est versé à la BCJ
<b>Taux d'intérêt / limite de rémunération</b>	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
<b>Impôt anticipé</b>	35 % du montant brut des intérêts, au-delà de CHF 200.–
<b>Conditions de retrait</b>	Uniquement les intérêts
<b>Frais de gestion</b>	Gratuit
<b>Frais d'écriture</b>	Gratuit
<b>Frais de retrait au guichet</b>	Soumis à conditions
<b>Relevé de compte</b>	Gratuit
<b>Relevé de compte supplémentaire</b>	CHF 3.–
<b>Taxes postales (selon tarif postal)</b>	Imputées au client
<b>Frais de port (selon tarif postal)</b>	Imputés au client
<b>Frais de clôture de compte</b>	CHF 30.–

## Trafic des paiements suisse

<b>E-banking</b>	-
<b>Ordre JET (par bénéficiaire)</b>	-
<b>Ordre conventionnel</b>	-
<b>Ordre permanent</b>	-
<b>LSV</b>	-
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	-
<b>Emission de bulletin de versement (rouge &amp; orange) / par BV</b>	-
<b>Emission de facture avec bulletin de versement / par BV</b>	-
<b>Carte(s)</b>	-

« Retour au sommaire

14 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Ma prévoyance

### Compte Epargne 3

Clientèle	Jusqu'à 70 ans
Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	Aucun
Conditions de retrait	Retrait anticipé selon dispositions légales
Frais de gestion	Gratuit
Frais d'écriture	Gratuit
Relevé de compte	Gratuit
Relevé de compte supplémentaire	-
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Imputés au client
Frais de clôture de compte	CHF 25.–

### Trafic des paiements suisse

E-banking	Consultation uniquement
-----------	-------------------------

« Retour au sommaire

15 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

*Ma prévoyance*

## Compte Epargne Libre-Passage

### Clientèle

Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	Aucun
Conditions de retrait	Retrait anticipé selon dispositions légales
Frais de gestion	Gratuit
Frais d'écriture	Gratuit
Relevé de compte	Gratuit
Relevé de compte supplémentaire	-
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Imputés au client
Frais de clôture de compte	CHF 50.–

### Trafic des paiements suisse

E-banking Consultation uniquement

« Retour au sommaire

16 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*



# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes monnaies étrangères

### Compte Courant Euro / Monnaies étrangères

#### Cientèle

Taux d'intérêt / limite de rémunération	Voir la liste séparée disponible dans nos succursales et agences ou sur <a href="http://www.bcj.ch">www.bcj.ch</a>
Impôt anticipé	Dès le premier franc
Conditions de retrait	Pas de restrictions
Frais de gestion	CHF 2.– par mois
Frais d'écriture	Gratuit
Frais de versement et retrait aux guichets	Agio 1 %, min. contre-valeur CHF 10.–
Relevé de compte	CHF 0.50
Relevé de compte supplémentaire	CHF 3.–
Taxes postales (selon tarif postal)	Imputées au client
Frais de port (selon tarif postal)	Imputés au client
Frais de clôture de compte	CHF 12.–

#### Trafic des paiements suisse (en CHF ou en EUR)

E-banking	Gratuit
Ordre JET (par bénéficiaire)	-
Ordre conventionnel	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
Ordre permanent	Ouverture CHF 10.– Exécution gratuite Modification CHF 10.–
DTA, LSV	Gratuit
Confirmation de paiement par tél./courriel	CHF 25.–
Emission de bulletin de versement (rouge & orange) / par BV	-
Emission de facture avec bulletin de versement / par BV	-
Carte(s)	<b>Carte Maestro EUR</b> <b>Carte de crédit BCJ EUR / USD</b>

« Retour au sommaire

17 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mon trafic des paiements étranger

### E-banking

<b>Ordre SEPA</b>	CHF 1.–
<b>Ordre non SEPA</b>	CHF 5.–
<b>Ordre permanent SEPA</b>	CHF 1.– par exécution
<b>Ordre permanent non SEPA</b>	CHF 5.– par exécution
<b>Ordre conventionnel</b>	CHF 20.– (par ordre), CHF 5.– (par bénéficiaire)
<b>Ordre permanent conventionnel</b>	Ouverture CHF 10.– Exécution CHF 10.– Modification CHF 10.–

S'ajoutent les frais des banques intermédiaires ou ceux réclamés par nos correspondants, ainsi que ceux qui sont prélevés par la banque du bénéficiaire.

<b>Supplément</b>	CHF 25.– pour paiements avec « tous les frais à charge du donneur d'ordre » CHF 5.– pour correction d'ordre ou ordre incomplet
<b>Confirmation de paiement par tél./courriel</b>	CHF 25.–

« Retour au sommaire

18 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de débit : Maestro en CHF

Cotisation	CHF 40.–
Carte supplémentaire	CHF 40.–
Remplacement carte	CHF 40.–
Remplacement NIP	CHF 5.–
Blocage	CHF 50.–
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	Gratuit
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Gratuit
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	CHF 2.– par retrait
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	CHF 5.– par retrait
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	CHF 5.– par retrait
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	CHF 1.50 par paiement

« Retour au sommaire

19 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de débit : Maestro en EUR

Cotisation	Contre-valeur CHF 40.–
Carte supplémentaire	Contre-valeur CHF 40.–
Remplacement carte	Contre-valeur CHF 40.–
Remplacement NIP	Contre-valeur CHF 5.–
Blocage	Contre-valeur CHF 50.–
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	Gratuit
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Gratuit
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	Contre-valeur CHF 2.– par retrait
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	Contre-valeur CHF 5.–
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	Contre-valeur CHF 5.–
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Contre-valeur CHF 1.50
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	Contre-valeur CHF 1.50

[« Retour au sommaire](#)

20 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de débit : Debit Mastercard®

Cotisation	CHF 40.–
Carte supplémentaire	CHF 40.–
Remplacement carte	CHF 30.–
Remplacement NIP	CHF 10.–
Blocage	CHF 50.–
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	Gratuit
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Gratuit
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	CHF 2.– par retrait
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	CHF 5.– par retrait
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	CHF 5.– par retrait
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	CHF 1.50 par paiement

« Retour au sommaire

21 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de crédit : World Mastercard Argent / Visa Classic

Carte principale	CHF 100.–
Carte supplémentaire	CHF 25.–
Remplacement carte	CHF 20.–
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	4% min. CHF 10.– <sup>(1)</sup>
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	4% min. CHF 10.– <sup>(1)</sup>
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	4% min. CHF 10.– <sup>(2)</sup>
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75% <sup>(3)</sup>
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75% <sup>(3)</sup>
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75% <sup>(3+4)</sup>
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	Montant au taux de conversion + frais de traitement de 1.75%

<sup>(1)</sup> Gratuit si fonction débit direct du compte sélectionnée lors de la commande de la carte

<sup>(2)</sup> CHF 2.– par retrait si fonction débit direct du compte sélectionnée lors de la commande de la carte

<sup>(3)</sup> Uniquement possible avec carte Mastercard

<sup>(4)</sup> CHF 5.– par retrait si fonction débit direct du compte sélectionnée lors de la commande de la carte

[« Retour au sommaire](#)

22 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de crédit : World Mastercard Or / Visa Or

Carte principale	CHF 200.–
Carte supplémentaire	CHF 50.–
Remplacement carte	Gratuit
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	4% min. CHF 10.– <sup>(1)</sup>
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	4% min. CHF 10.– <sup>(1)</sup>
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	4% min. CHF 10.– <sup>(2)</sup>
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75% <sup>(3)</sup>
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75% <sup>(3)</sup>
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75% <sup>(3+4)</sup>
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	Montant au taux de conversion + frais de traitement de 1.75%

<sup>(1)</sup> Gratuit si fonction débit direct du compte sélectionnée lors de la commande de la carte

<sup>(2)</sup> CHF 2.– par retrait si fonction débit direct du compte sélectionnée lors de la commande de la carte

<sup>(3)</sup> Uniquement possible avec carte Mastercard

<sup>(4)</sup> CHF 5.– par retrait si fonction débit direct du compte sélectionnée lors de la commande de la carte

[« Retour au sommaire](#)

23 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de crédit : Visa Platinum

Carte principale	CHF 500.– / EUR 350.– / USD 400.–
Carte supplémentaire	Gratuit
Remplacement carte	Gratuit
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	2.5% min. CHF 5.– / EUR 3.50 / USD 3.50
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	2.5% min. CHF 5.– / EUR 3.50 / USD 3.50
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	2.5% min. CHF 5.– / EUR 3.50 / USD 3.50
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	Non
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	2.5% min. CHF 10.– / EUR 7.– / USD 7.– + frais de traitement 1.75%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	Montant au taux de conversion + frais de traitement 1.75%

« Retour au sommaire

24 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*



# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de débit & crédit : Flex Argent

Carte principale	CHF 110.–
Carte supplémentaire	CHF 30.–
Remplacement carte	CHF 30.–
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit

	Fonction Débit	Fonction Crédit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	Gratuit	4% min. CHF 10.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit	4% min. CHF 10.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	CHF 2.–	4% min. CHF 10.–
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Gratuit	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	CHF 5.–	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	CHF 5.–	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	CHF 1.50	Montant au taux de conversion + frais de traitement 1.75%

« Retour au sommaire

25 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de débit & crédit : Flex Or

Carte principale	CHF 210.–
Carte supplémentaire	CHF 55.–
Remplacement carte	Gratuit
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit

	Fonction Débit	Fonction Crédit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	Gratuit	4% min. CHF 10.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit	4% min. CHF 10.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	CHF 2.–	4% min. CHF 10.–
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Gratuit	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Gratuit	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	CHF 5.–	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	CHF 5.–	4% min. CHF 10.– + frais de traitement 1.75%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	CHF 1.50	Montant au taux de conversion + frais de traitement 1.75%

« Retour au sommaire

26 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes à prépaiement : TravelCash Swissbankers

Monnaie	CHF / EUR / USD
Cotisation annuelle	Aucune
Carte de remplacement	Gratuit
Blocage	Gratuit
Commission de chargement	1.5%
Remboursement du solde	CHF 20.–
Retrait d'espèces dans le monde entier	2 millions d'automates avec code NIP
Remplacement Code NIP	Gratuit
Retrait aux bancomats en Suisse	CHF / EUR / USD 5.– par retrait
Retrait aux bancomats à l'étranger	CHF / EUR / USD 5.– par retrait
Vue d'ensemble des soldes transactions et du solde	App My Card
Frais de transaction	CHF / EUR / USD 1.– par transaction pour un paiement dans un commerce ou sur internet

« Retour au sommaire

27 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes à prépaiement : Mastercard Prepaid Swissbankers

Monnaie	CHF
Cotisation annuelle	CHF 45.–
Carte de remplacement	CHF 20.– en Suisse / CHF 50.– à l'étranger
Blocage	Gratuit
Commission de chargement	Aucun
Remboursement du solde	CHF 20.–
Retrait d'espèces dans le monde entier	2 millions d'automates avec code NIP
Remplacement Code NIP	Gratuit
Retrait aux bancomats en Suisse	CHF 5.– par retrait
Retrait aux bancomats à l'étranger	CHF 5.– par retrait
Vue d'ensemble des soldes transactions et du solde	App My Card
Frais de transaction	Aucun

« Retour au sommaire

28 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de crédit pour la clientèle commerciale : Mastercard Business Card Argent CHF

Cotisation annuelle	CHF 100.–
Carte supplémentaire	CHF 50.–
Design individuel	CHF 40.– annuel
Remplacement carte	CHF 20.–
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	3.5% min. CHF 5.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	3.5% min. CHF 5.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	3.5% min. CHF 5.–
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	Non
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	3.5% min. CHF 10.– + frais de traitement de 1.5%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	Montant au taux de conversion + frais de traitement de 1.5%

« Retour au sommaire

29 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de crédit pour la clientèle commerciale : Mastercard Business Card Or CHF

Cotisation annuelle	CHF 170.–
Carte supplémentaire	CHF 85.–
Design individuel	Impossible
Remplacement carte	Gratuit
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	3.5% min. CHF 5.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	3.5% min. CHF 5.–
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	3.5% min. CHF 5.–
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	Non
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	3.5% min. CHF 10.– + frais de traitement de 1.5%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	Montant au taux de conversion + frais de traitement de 1.5%

« Retour au sommaire

30 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes cartes bancaires

### Cartes de crédit pour la clientèle commerciale : Mastercard Business Card Or EUR/USD

Cotisation annuelle	EUR / USD 150.–
Carte supplémentaire	EUR / USD 75.–
Design individuel	Impossible
Remplacement carte	Gratuit
Remplacement NIP	Gratuit
Blocage	Gratuit
Retrait d'argent en CHF à nos bancomats	3.5% min. EUR / USD 3.50
Retrait d'argent en CHF aux bancomats des Banques Cantonales	3.5% min. EUR / USD 3.50
Retrait d'argent en CHF aux bancomats d'autres banques	3.5% min. EUR / USD 3.50
Retrait d'argent en EUR à nos bancomats	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats des Banques Cantonales	Non
Retrait d'argent en EUR aux bancomats d'autres banques	Non
Retrait d'argent aux bancomats à l'étranger	3.5% min. EUR / USD 7.– + frais de traitement de 1.5%
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. en Suisse	Gratuit
Paiement dans les commerces, restaurants, etc. à l'étranger	Montant au taux de conversion + frais de traitement de 1.5%

« Retour au sommaire

31 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes autres opérations au comptant

Retrait de moins de CHF 5'000.– au guichet	CHF 2.–
Retrait au guichet client autre Banque Cantonale	CHF 10.– + frais du trafic des paiements
Tri de la monnaie (exceptés comptes revenu Start, épargne Start et compte épargne cadeau)	Client BCJ 1 %, min. CHF 2.–
	Non-client 2 %, min. CHF 5.–
Trésor de nuit	CHF 200.– par an ou CHF 5.– par dépôt

« Retour au sommaire

32 sur 37

### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*



# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes chèques

### Commande & émission de chèque

Commande de chèque correspondance	CHF 5.– par chèque min. 50 pièces
Emission de chèques et effets	CHF 50.– par chèque en CHF (un supplément de CHF 15.– est perçu lors de l'envoi du chèque par la banque) CHF 50.– par chèque BCJ en monnaie étrangère (un supplément de CHF 15.– est perçu lors de l'envoi du chèque par la banque)

### Encaissement pour chèques & effets

#### Chèque tiré sur la Suisse (chèque & chèque postal)

Crédit sauf bonne fin	Chèque en franc suisse	CHF 20.–
	Chèque en monnaie étrangère	CHF 20.–
Chèque sur la BCJ		CHF 10.–
Débit d'un chèque sur compte BCJ		CHF 10.– par chèque
Crédit après rentrée		CHF 50.–
Chèque de voyage en CHF		Gratuit

#### Chèque tiré sur l'étranger

Crédit sauf bonne fin	Chèque libellé dans la monnaie du pays	CHF 25.– par chèque
	Chèque non libellé dans la monnaie du pays	CHF 25.– par chèque
Crédit après rentrée		CHF 100.–
Chèque de voyage en ME		Change selon cours du jour

« Retour au sommaire

33 sur 37

#### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes affaires de crédits

### Octroi d'un nouveau prêt

Privés	min. CHF 250.–
Commerciaux	min. CHF 350.–

### Octroi d'un taux ferme

Privés	CHF 250.–
Commerciaux	CHF 350.–

### Augmentation d'un prêt existant

Privés	min. CHF 250.–
Commerciaux	min. CHF 350.–

### Conversion de taux fixe en taux variable

Privés	Gratuit
Commerciaux	Gratuit

### Consolidation d'un crédit de construction

Privés	CHF 250.–
Commerciaux	CHF 350.–

### Renouvellement d'une limite de crédit

Privés	min. CHF 250.–
Commerciaux	min. CHF 350.–

### Garanties bancaires

Privés CH		Idem commerciaux CH
Commerciaux CH	Couvertes	CHF 50. – de frais d'ouverture 2‰ par trim./min. CHF 50.–/trim.
	Non couvertes	CHF 50. – de frais d'ouverture 4‰ par trim./min. CHF 50.–/trim.
Privés étrangers		Idem commerciaux étrangers
Commerciaux étrangers	Couvertes	CHF 50. – de frais d'ouverture 2‰ par trim./min. CHF 100.–/trim.
	Non couvertes	CHF 50. – de frais d'ouverture 4‰ par trim./min. CHF 100.–/trim.

### Camet ATA

Commerciaux CH import	Couvertes	2‰ par trim./min. CHF 200.–/trim.
	Non couvertes	4‰ par trim./min. CHF 200.–/trim.
Commerciaux étrangers export	Couvertes	2‰ par trim./min. CHF 400.–/trim.
	Non couvertes	4‰ par trim./min. CHF 400.–/trim.

« Retour au sommaire

34 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes affaires de crédits

### Boucllement périodique

Prêts hypothécaires et autres prêts	CHF 2.50 par trimestre
Crédits	CHF 9.– par trimestre

### Mutations diverses telles que dégrèvement, mutation de garanties, envoi de cédules

Privés	CHF 120.–/heure, min. CHF 120.– + TVA
Commerciaux	CHF 120.–/heure, min. CHF 120.– + TVA

### Octroi d'un prêt machine avec réserve de propriété

Privés	Frais effectifs arrondis
Commerciaux	Frais effectifs arrondis

### Rappel primes d'assurances impayées

Privés	CHF 10.–
Commerciaux	CHF 10.–

### Dénonciation de compte

Privés	Forfait de CHF 400.–
Commerciaux	Forfait de CHF 400.–

### Remise d'amortissement

Privés	CHF 50.–
Commerciaux	CHF 50.–

### Notification du registre foncier (frais effectifs)

Privés	Frais effectifs arrondis
Commerciaux	Frais effectifs arrondis

### Frais de rappel

Intérêts	1 <sup>er</sup> rappel	CHF 10.–
	2 <sup>ème</sup> rappel	CHF 20.–
	3 <sup>ème</sup> rappel	CHF 30.–
Amortissement	1 <sup>er</sup> rappel	CHF 10.–
	2 <sup>ème</sup> rappel	CHF 20.–
	3 <sup>ème</sup> rappel	CHF 30.–

« Retour au sommaire

35 sur 37

Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes autres produits et prestations de service

	1 <sup>er</sup> rappel	Sans frais
<b>Autres frais de rappel</b>	2 <sup>ème</sup> rappel	CHF 20.–
	3 <sup>ème</sup> rappel	CHF 30.–
<b>Recherche d'adresse</b>		CHF 20.–
<b>Recherche auprès de la Poste pour des BVR</b>		CHF 25.– par demande
<b>Autres recherches</b>		CHF 120.–/heure + CHF 1.– par copie
<b>Confirmation de relations d'affaires simples</b>		Min. CHF 50.–
<b>Confirmation de relations d'affaires complexes</b>		Min. CHF 200.–
<b>Renseignements téléphoniques</b>		Min. CHF 5.–
<b>Avoirs sans nouvelles</b>		CHF 200.– par an
<b>Société de domicile</b>		CHF 1'000.– par an
<b>Compte de consignation</b>		CHF 250.– à la libération du capital
<b>Banque restante</b>		CHF 350.–
<b>Relation pseudonyme</b>		CHF 400.–

« Retour au sommaire

36 sur 37

### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*

# Tarif des prestations



Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Mes compartiments de coffre-fort

Grandeur	Prix
I	CHF 80.–
II	CHF 95.–
III	CHF 105.–
IV	CHF 120.–
V	CHF 140.–
VI	CHF 180.–
VII	CHF 270.–
VIII	CHF 350.–
IX	CHF 420.–

[« Retour au sommaire](#)

37 sur 37

### Plus d'informations sur [www.bcj.ch/tarifdesprestations](http://www.bcj.ch/tarifdesprestations)

Les prix s'entendent hors TVA. D'une manière générale, les frais de tiers sont imputés au client (p.ex. versements postaux, frais du registre foncier). Les taux d'intérêts de nos comptes sont disponibles sur notre site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch). En cas de restrictions de retrait sur des comptes, des dérogations sont acceptées pour les situations difficiles en cas d'un manque de liquidité imprévu ou inacceptable, par exemple, suite à une invalidité, un partage successoral ou un divorce. Toute personne qui dépasse la limite de retrait fixée contractuellement devra s'acquitter d'une taxe de 2% sur la somme dépassant la limite, si elle n'a pas annoncé le montant au préalable. Pour les clients domiciliés à l'étranger, un supplément de CHF 10.– par mois est calculé. Ce supplément n'est pas soumis à la TVA. Les prix et conditions figurant dans le présent prospectus sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. Les dispositions contractuelles en vigueur régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale du Jura SA font foi. Ce document n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (p. ex. Allemagne, UK, US et « US Persons »)

Ma BCJ *Ma banque*